



Municipalité d'Amherst

AVIS PUBLIC

EST PAR LES DONNÉES par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 11 septembre 2023 à 19 h 30 au 245, rue Amherst, Amherst.

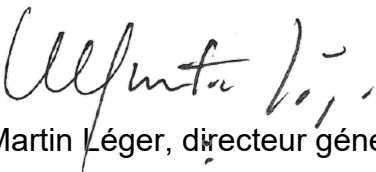
Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : Lotissement

Nature et effets : Autoriser la subdivision des lots 1 et 2 d'une superficie de 1700 m² et du lot 4 d'une superficie de 1500 m² au lieu des 2000 m² tel que prescrit à l'article 3.1.1 du règlement de lotissement, le tout tel qu'illustré au plan de lotissement n° 36816 déposé par Gabriel Lapointe, arpenteur-géomètre.

Identification du site concerné : Rue Carrière, lots 6 160 872 et 4 961 494

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande soit par écrit, en envoyant vos commentaires à info@municipalite.amherst.qc.ca ou lors de la séance.

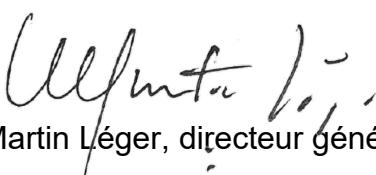
DONNÉ à Amherst ce 24^e jour d'août 2023


Martin Léger, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS QUINZE (15) JOURS AVANT LA SÉANCE DU CONSEIL)

Je, soussigné(e), Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Amherst, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, 24 août 2023 entre 8h00 et 16h45.


Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier